

---

**Pour plus de sélection sociale dans  
l'enseignement supérieur, le gouvernement opte pour la suppression des  
bourses sur critères sociaux post-master pour les préparations aux concours**

La réforme des bourses qui a eu lieu à l'été 2013 se targue d'augmenter les bourses en nombre et en montant, cependant, un pan des étudiant-e-s a été largement lésé, il s'agit de l'ensemble des étudiant-e-s préparant les concours de l'agrégation externe, et ou du CAPES externe hors cursus.

Pour un grand nombre d'étudiant-e-s titulaire d'un master de recherche et notamment en sciences humaines et en lettres, la suite consiste logiquement à préparer un concours de l'enseignement afin de pouvoir trouver un débouché professionnel à la hauteur de l'engagement qui a été le leur durant leurs études. De plus, le nombre de disciplines dans lesquelles l'agrégation est réclamée pour obtenir un contrat doctoral croît à mesure que les financements des centres de recherche s'amenuisent.

Or, jusqu'à la réforme de juillet dernier, **un étudiant pouvait bénéficier de trois années supplémentaires de bourses s'il préparait un concours de l'enseignement** (circulaire n° 2012-0012 du 22-6-2012, annexe 4, paragraphe 1.2.b), ce qui n'est pas peu lorsqu'on connaît les exigences d'un concours comme l'agrégation. Ce paragraphe a tout simplement été effacé de la nouvelle circulaire qui prévoit un droit de bourse seulement, si les 3 années de droits pour le master n'ont pas été utilisées.

C'est donc dans une double impasse que nous met le gouvernement, tant pour l'étudiant-e qui souhaite passer un concours pour enseigner que pour celui ou celle qui souhaite le passer pour obtenir un contrat doctoral et financer sa thèse. C'est concrètement l'accès au débouché professionnel de 5 années d'études qui est remis en cause pour les étudiant-e-s les plus pauvres.

D'un autre côté, il est à rappeler que les étudiant-e-s de l'ENS, salarié-e-s en tant que fonctionnaires stagiaires, touchent un revenu d'environ 1250 euros net par mois. Il s'agit là des conditions auxquelles tout-e-s les étudiant-e-s souhaitant passer un concours devraient avoir droit, et il n'est pas étonnant que les étudiant-e-s normalien-ne-s obtiennent de ce fait

la majorité des places à l'agrégation. Mais à court terme, il est nécessaire de garantir les conditions d'une égalité de toutes et tous face aux concours, **c'est pourquoi nous revendiquons le maintien des bourses sur critères sociaux post-master pour la préparation aux concours.**

Qu'y-a-t-il de logique pour ce gouvernement qui dit vouloir faire baisser le chômage des jeunes diplômés, augmenter le nombre d'enseignants dans le secondaire et faire de la recherche sa priorité, à faire en sorte que de nombreux étudiant-e-s se retrouvent avec un Master sans aucun débouché professionnel conséquent ? Il s'agit une fois de plus **d'une sélection sociale à peine voilée favorisant les étudiant-e-s les plus aisé-es**, dont les parents ont les moyens de subvenir à une et plus souvent deux années de prépa ; tout en créant un vivier d'étudiant-e-s titulaires d'un master qui pourrait servir de vacataires à l'enseignement national.

Nous revendiquons :

- **Le maintien des bourses sur critères sociaux post-master pour la préparation des concours**
- **La revalorisation des bourses sur critères sociaux dans l'enseignement supérieur**

<b>Solidaires Étudiantes syndicats de luttes</b>	<b>Porte-parolat : 06 86 80 24 45</b>	<b><a href="http://www.solidaires-etudiant-e-s.org/solidaires-etudiant-e-s@solidaires-etudiant-e-s.org">http://www.solidaires-etudiant-e-s.org/ solidaires-etudiant-e-s@solidaires- etudiant-e-s.org</a></b>
--	---	--